

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE ST ETIENNE

158 rue Cours Fauriel CS 62362
42 023 ST ETIENNE Cedex 2

MAÎTRE D'OUVRAGE



**DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU MUR D'ENCEINTE
OUEST DE L'ECOLE DES MINES DE SAINT-ETIENNE**

Date et heure limites de réception des offres
Le 19 juin 2026 à 17h00

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1	ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1	OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2	DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION.....	3
1.3	ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.4	CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
2	ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1	DELAIS D'EXECUTION	4
2.2	VARIANTES	4
2.3	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES.....	4
2.4	DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.5	MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
3	ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
4	ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
4.1	PIECES DE LA CANDIDATURE :	5
	<i>Dispositif DUME</i>	6
4.2	PIECES DE L'OFFRE :	7
5	ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	7
5.1	ANALYSE DES CANDIDATURES	7
5.2	ANALYSE DES OFFRES.....	7
	5.2.1 Critère « Prix des prestations ».....	8
	5.2.2 Critère « Valeur technique ».....	8
5.3	NEGOCIATION	8
5.4	DECLARATION SANS SUITE	8
6	ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	8
7	ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9
7.1	DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.....	9
7.2	VISITE SUR SITE.....	9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

Les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières commun à l'ensemble des lots (CCAP) concernent la **démolition et reconstruction du mur d'enceinte ouest de Mines de Saint-Etienne**.

Contexte :

L'un des murs d'enceinte du site principal de Mines Saint-Etienne est dans un état de dégradation avancé et nécessite d'être démolit et reconstruit.

Lieu d'exécution : 31 rue Henri Déchaud – 42100 Saint-Etienne

1.2 Décomposition de la consultation

Le présent marché n'est pas alloti. Les travaux objet du marché représentent un ensemble non dissociable.

1.3 Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée en procédure adaptée, en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les prestations font l'objet d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

Le détail des prix est porté aux DPGF.

1.4 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à cette procédure.

Type de groupement

Le groupement peut être conjoint ou solidaire :

- **Le groupement est conjoint** lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché.
- **Le groupement est solidaire** lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Cependant, en cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution du marché.

Interdictions pour les groupements

Il est interdit aux candidats de se présenter en agissant à la fois en qualité de :

- Candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- Membres de plusieurs groupements ;
- Mandataire de plus d'un groupement.

Référence : articles R. 2142-21 et R. 2142-23 CCP.

Si ces règles ne sont pas respectées, la candidature sera rejetée.

2 Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'article 4.2 du C.C.A.P.

Le délai global d'exécution est de 4 mois (dont 1 mois de préparation), à compter de la date de notification de l'ordre de service.

La date prévisionnelle de début d'exécution est fixée à début septembre 2026.

2.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3 Prestations supplémentaires éventuelles

Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.5 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes sur la plateforme financière.
En cas d'acceptation du titulaire, une avance sera versée dans les conditions définies au CCAP.

3 Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Aucune demande d'envoi du dossier papier ou sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4 Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes.
Les autres documents du dossier de consultation qui sont à accepter sans modification ne sont pas à rendre avec l'offre.

Le dossier sera transmis, **uniquement sous format dématérialisé**, au moyen **d'un seul pli ZIP** contenant :

- Un dossier (non zippé) avec les pièces de la candidature
- Un dossier (non zippé) avec les pièces de l'offre.

4.1 Pièces de la candidature :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet de candidature comprenant les pièces suivantes :

1. une déclaration de candidature DC1 ;

Pour chaque membre du groupement ou sous-traitant connu :

2. Une déclaration de candidature DC2 ;
3. Si cotraitant, pouvoir donné au mandataire du groupement ;

4. Si sous-traitant, la déclaration de sous-traitance (DC4) ;
5. La présentation d'une liste de références exécutées au cours des trois dernières années (nature, montant et le lieu d'exécution des travaux).
6. Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat n'entre dans aucune des interdictions des articles L2141-1 à L2141-11 du Code de la Commande Publique;
7. Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
8. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
9. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
10. Les certificats de qualifications professionnelles de type Qualibat ou équivalent. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

Au plus tard avant la notification du marché, le candidat retenu devra fournir les pièces suivantes :

- Les certificats sociaux et fiscaux datant de moins de 6 mois ;
- Les attestations d'assurance de responsabilité civile et décennale en cours de validité ;
- Un avis SIRENE,
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Chaque membre du groupement peut néanmoins d'ores et déjà fournir ces éléments.

Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir les attestations délivrées par les organismes de leur état d'origine

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

ATTENTION : le candidat devra présenter les pièces ci-dessus ou tout moyen de preuve équivalent ; les documents fournis par le candidat devront permettre d'apprécier sa capacité à assurer les prestations prévues.

Dispositif DUME

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME).

Ce DUME est établi conformément au modèle fixé par le règlement de la commission européenne, qui est consultable à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0007>

- En cas de groupement d'entreprises, chaque entreprise membre du groupement doit remettre un DUME.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit remettre un DUME.

4.2 Pièces de l'offre :

Chaque candidat aura à produire un dossier d'offre comprenant :

Lots 1 à 9 :

1. L'**acte d'engagement** (A.E.) rempli
2. La **décomposition du prix global et forfaitaire** (DPGF) remplie (**sous format Excel et PDF équivalent**)
3. Proposition de **planning prévisionnel** au vu des délais d'exécution prévus dans le marché
4. Un **mémoire technique** présentant :
 - **Moyens humains et matériels affectés à l'opération**
 - **Méthodologie** de réalisation des travaux et prise en compte des spécificités du chantier (notamment concernant les riverains)
 - **Mesures prises pour la sécurité et la sûreté du chantier**
 - **Modalités d'évacuation des déblais**
5. **L'Attestation de visite**

5 Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 Analyse des candidatures

Tout pli arrivé postérieurement à la date et à l'heure limite de remise des plis sera éliminé pour non-conformité.

En application de l'article R2144-3 du Code de la Commande Publique, la vérification des candidatures pourra s'effectuer pour le candidat ayant obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres, au regard des seuls éléments qu'il aura fournis.

5.2 Analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix	45%
2-Valeur technique	55%
Planning	/5pts
Méthodologie de réalisation des travaux et moyens mis en œuvre	/25pts
Mesures relatives à la sécurité et la sûreté du chantier	/25pts

5.2.1 Critère « Prix des prestations »

Pour le critère prix, la notation se fait par une comparaison avec l'offre la moins disante.

La note prix sera donnée selon le dispositif suivant :

Note du candidat = note maximum du critère prix *(offre la plus basse/offre du candidat).

5.2.2 Critère « Valeur technique »

Le critère valeur technique sera jugé sur la teneur du mémoire technique remis par le candidat dans son offre.

Les documents remis devront être adaptés aux spécificités et contraintes du site du projet avec présence d'annexes permettant la bonne compréhension des documents si le candidat le juge utile.

5.3 Négociation

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'engager une négociation avec les candidats.

Le Maître d'ouvrage se réserve également la possibilité d'attribuer les marchés sur la base des offres initiales sans recourir à la négociation.

5.4 Déclaration sans suite

Mines Saint-Etienne se réserve la possibilité de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite pour motif d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

6 Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures et les offres seront obligatoirement transmises par voie électronique sur la plateforme PLACE. La signature électronique n'est pas obligatoire. Les plis papier ne seront pas analysés.

Attention : quand un candidat enregistre plusieurs envois pour un seul lot, seul le dernier dossier déposé sur la plateforme PLACE peut être pris en considération. Ce dernier doit donc comporter l'ensemble des documents demandés à l'article 4 du présent règlement de consultation pour que l'offre soit recevable.

Les fichiers déposés dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne seront pas pris en compte.

Les plis sont à transmettre par voie électronique sur la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement le nom du candidat ainsi que les mentions « copie de sauvegarde », « identification de la procédure concernée » et « ne pas ouvrir ».

Le pli contenant la copie de sauvegarde doit être envoyé à l'adresse postale suivante :

<p style="text-align: center;">MINES SAINT-ETIENNE POLE ACHATS/MARCHES 158 COURS FAURIEL CS62362 42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2</p>

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché.

Virus informatique :

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

7 Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Une réponse sera alors adressée à tous les opérateurs économiques ayant téléchargé le dossier après identification.

7.2 Visite sur site

Une visite est obligatoire pour les candidats.

Aucune entreprise ne pourra se prévaloir d'une quelconque méconnaissance du site pour justifier une demande de travaux supplémentaires.

Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de:

- Christophe Bruyas – Responsable maintenance et logistique – 04 77 42 66 80
christophe.bruyas@mines-stetienne.fr

Les candidats devront se présenter à l'entrée du site principal de Mines Saint-Etienne, situé 158 Cours Fauriel 42100 Saint-Etienne, 5 minutes avant l'heure prévue de leur rendez-vous.

A l'issue de la visite, une attestation de visite sera remise, et sera à fournir dans l'offre du candidat.